Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260605-050620261-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°050620261

DATE DE CONVOCATION : ..... 1er juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin 2026 à 20h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony Page.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 1er juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice 15
Nombre de présents 14
Nombre de votants. 15

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :
Margaux Raoul a donné procuration à Anthony Page

Secrétaire élue : Marion Pasdeloup

OBJET : Transport scolaire : pérennité du service

En date du 3 juin, la commission « affaires scolaires » s'est réuni afin de mener la réflexion autour du service transport scolaire.

Au préalable, un questionnaire a été distribué aux familles concernées :

Il en ressort :

- Que 3 enfants pourraient être concerné par l'utilisation du transport scolaire à la rentrée prochaine
- Parmi eux, un enfant aura 6 ans en octobre 2026
- Un autre n'utiliserait le service que le soir,
- Un seul enfant bénéficierait du service matin et soir de manière régulière.

La commune facture le transport scolaire aux familles (115 € par enfant et par an) et perçoit en parallèle une subvention de la part de la Région, compétente en la manière, en proportion du nombre d'enfant transporté : 5 600 €

Pour assurer ce service, la collectivité paie les factures afférentes à la mobilisation du car matin et soir pour un coût annuel avoisinant les 23 500 €.

Le reste à charge pour la collectivité est important et sera amené à augmenter si le nombre d'élèves concernés diminue encore.

Dans ce contexte, la commission propose de supprimer le service dès la rentrée prochaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260605-050620261-DE

- Décide de suivre l'avis de la commission et de supprimer le service transport scolaire dès la rentrée prochaine,
- De prévenir la Région, compétente en matière de transport scolaire
- De prévenir le transporteur actuel de la suppression du service
- De donner mandat au Maire pour toute signature à intervenir

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Marion Pasdeloup

Le Maire,

Anthony Page

MAIRIE DE TREGOUREZ (Finistère)

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....